

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 19 mai 2017

Délibération n° 36-2017

Le conseil d'administration approuve le principe d'accueil de services civiques au sein de l'université. Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, le service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, visant à accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines reconnus comme prioritaires pour la Nation. Il représente au moins 24 heures hebdomadaires et donne lieu au versement d'une indemnité d'un montant mensuel de 580 euros dont 107,58 euros pris en charge par l'établissement.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	23
Suffrages exprimés :	18
• Pour :	16
• Contre :	2
Abstention(s) :	5
N'ont pas pris part au vote :	

Délibération adoptée.

Visa du Président


Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 6/2/2017

Document mis en ligne le : 6/2/2017